

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 04276

Numéro SIREN : 438 357 295

Nom ou dénomination : Marignan

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt 44885

MARIGNAN
Société par Actions Simplifiée au capital de 12.000.000 Euros
Siège social : 4 place du 8 mai 1945 - 92300 LEVALLOIS PERRET
SIREN 438 357 295 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021
DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE
DE L'ASSOCIE UNIQUE

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL



L'an deux mil vingt et un, le trente septembre,

Madame Peggy DESNEUF, agissant en qualité de Directrice Juridique de la société MARIGNAN, société par actions simplifiée au capital de 12 000 000 euros – 438 357 295 RCS NANTERRE, dont le siège social est situé à LEVALLOIS PERRET (92300) - 4 place du 8 mai 1945,

A, par les présentes, certifié que :

En application des dispositions statutaires, la Société SAS BAYARD HOLDING a été consultée par écrit, en qualité d'Associé unique sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Nomination d'un co-commissaire aux comptes**
- 2. Pouvoirs à conférer**

A cette fin, il a été adressé à l'Associé unique le bulletin de vote avec texte des résolutions.

Il ressort du dépouillement du bulletin parvenu dans le délai fixé que les résolutions ci-après ont été approuvées par l'Associé unique.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide de nommer pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la consultation appelant à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, en qualité de co-commissaire aux Comptes :

- KPMG SA, Société Anonyme au capital de 5 497 100 euros, domicilié Tour Egho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris la Défense cedex.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Madame Peggy DESNEUF.